

Conseil de territoire des Graves
23 novembre 2020

**Atelier 3- Comment faire du collège un lieu ouvert sur son territoire :
quelles coopérations et mutualisations ?**

Élue :

Corinne Martinez, présidente de la commission agenda 21 et développement durable, membre de la commission collèges, conseillère départementale du canton de La Brède

Animatrice.s :

Gaël GUIGNARD, cheffe du service partenariat, numérique et usages pédagogiques à la direction des collèges, Département de la Gironde

Fatima AHSSICE, cheffe de projet développement territorial, Département de la Gironde

Se sont connectées les structures suivantes :

Action Jeunesse Pessac

ADAV33

Communauté de communes de Montesquieu

DSDEN - service social en faveur des élèves

FDAAPPMA33

France Tiers-Lieux

ITEP Raymond Bloy

Le Bocal Local

Le labo photo

Les Râteleurs

Ligue de l'enseignement de la Gironde

Mairie de Canéjan

Mairie de Saint-Selve

Mix Cité (centre social)

Sujet

Dans le cadre des innovations travaillées dans le plan collège et de l'ouverture prochaine du collège de Saint-Selve, il est proposé de travailler sur le thème de l'ouverture des collèges sur leur territoire, plus précisément des mutualisations et des coopérations possibles.

Un collège est un équipement qui comprend lui-même de nombreux équipements (salles de classe, réfectoire, gymnase, centre de documentation...), à disposition des élèves sur les temps scolaires (soit 8 mois de l'année, en semaine et en journée uniquement). Afin d'optimiser leur usage et ainsi réduire l'impact écologique de ces constructions, ces équipements peuvent faire l'objet de mutualisations en dehors des temps scolaires, faisant ainsi du collège un levier intégrateur à l'échelle du quartier, de la commune, de l'intercommunalité dans laquelle il est implanté.

Présentations (résumé des initiatives / actions / projets présentés)

• **Département de la Gironde- direction des collèges**

Le plan collège de 640 millions d'euros prévoit 23 collèges dont 13 neufs et 10 restructurés. Lors du vote de ce plan le 11 Septembre 2017, l'exécutif a voulu faire de la mutualisation un axe fort. Des mutualisations existaient déjà, sur des équipements sportifs notamment, mais l'idée était de renforcer, de faciliter cette opportunité de mutualisation en créant des conditions favorables lors de la construction des nouveaux collèges.

Peuvent ainsi être mutualisés : le CDI, une salle de classe, une salle d'arts plastiques, une salle informatique, un gymnase. Pour faciliter ces mutualisations, il est noté dans le plan collège que ces espaces doivent être au rez-de-chaussée. Des conventions de mise à disposition permettent de se mettre d'accord sur l'équipement mis à disposition, l'accès à l'espace, l'entretien.

En amont de la construction, de la restructuration d'un collège, le Département se met en relation avec les communes d'accueil pour leur demander s'il y a sur le territoire des spécificités qui justifient la modification du projet type du collège et prévoir des espaces spécifiques pour répondre aux besoins d'associations.

Contact : Gaël GUIGNARD, cheffe de service partenariat numérique et usages pédagogiques à la direction des collèges / g.guignard@gironde.fr

➔ Retrouvez le plan collèges de la Gironde : [ici](#)

- **Mairie de Saint-Selve**

Témoignage de Mme Le Maire concernant l'arrivée du nouveau collège à Saint-Selve.

La mutualisation se fait dans les 2 sens : la commune met à disposition des équipements et le Département met à disposition des espaces pour le territoire.

L'arrivée du nouveau collège est l'occasion de s'interroger sur les mobilités, les énergies utilisées, l'habitat, l'alimentation, de se réinterroger sur les politiques jeunesse du territoire... Cette réflexion est menée avec l'ensemble des collectivités : commune, communauté de communes...

Que va nous permettre de développer ce nouveau collège ? En termes d'intégration paysagère ? Comment, dans un espace arboré, pourrait s'intégrer un nouvel équipement pour 700 élèves ? Avec le souhait de préserver l'environnement.

Sur le volet alimentaire, il y a un projet alimentaire territorial : quelles actions peuvent être mises en place ? Quel type d'approvisionnement pour la restauration : local ? Avec quels producteurs ? Est-ce que les cuisines du collège peuvent être utilisées durant l'été pour faire de la conserverie ? Sur la question de l'utilisation et des possibilités d'utilisation des espaces, il y a un 3^{ème} partenaire qui est l'Education Nationale. Cette mutualisation est une lourde responsabilité pour les établissements. Il y a un dialogue à construire avec les équipes éducatives pour les sensibiliser aux besoins du territoire.

Contact : Nathalie BURTIN DAUZAN, maire / accueil@saintselve.fr / www.saintselve.fr

- **Un exemple de mutualisation avec les Râteleurs**

L'association Les Râteleurs agit autour des enjeux et des thématiques liés à l'alimentation durable en particulier sur le Pays Foyen. Il existe sur ce territoire une précarité des habitants prégnante. L'association intervient en faveur de la résilience et de la souveraineté alimentaire afin de sécuriser et d'autonomiser les habitants sur toutes les étapes de l'alimentation, de la production jusqu'à la distribution en passant par le stockage, la conservation, la transformation. Elle met en place des actions et ateliers (jardins, cuisine) dans différents milieux, dont les cuisines pédagogiques du collège Elie Faure à Sainte-Foy-La-Grande depuis 2017.

Les bénévoles de l'association présentent l'expérience de mutualisation de la cuisine du collège et du contexte de la création du partenariat qui s'est formalisé par une convention tripartite entre l'association, le Département et le collège, validée par le conseil d'administration de l'établissement. La mutualisation de la cuisine a permis d'avoir un effet levier sur la création de lien social sur le territoire.

Contact : Amélie TECHENEY, coordinatrice / rateleurs@gmail.com

➔ [Consultez ici la vidéo présentée en atelier](#)

Liens utiles

- ➔ Lien vers le centre départemental de ressources et de la vie associative : [ici](#)
- ➔ Lien vers l'appel à projet collège du Département : <https://www.gironde.fr/ap-colleges>

Principaux point évoqués

- Les associations, le futur collège, les collectivités peuvent s'emparer de ces nouveaux espaces, les mutualiser dans le cadre de parcours culturels territoriaux (ex : Contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle "Chemins faisant" sur Montesquieu)
- Les témoignages laissent entrevoir un champ des possibles assez large qui guide le schéma de construction des collèges. Néanmoins, le temps est long pour la mise en place des conventions, avec plusieurs mondes qui se percutent : le monde associatif, le monde de l'éducation nationale, le monde des collectivités, chacun ayant ses objectifs, ses contraintes. Pourtant il faut trouver un chemin commun pour créer ce lien.
- La Gironde fait un pas, que ne font peut-être pas tous les départements : penser la construction d'un collège en posant déjà le préalable de locaux qui seront mutualisés, c'est un pari sur l'avenir. Le département accompagne la mutualisation et la rédaction des conventions (les coordonnatrices qui font l'interface entre les collèges et la collectivité). Cette ouverture des collèges permet de créer du lien social sur les territoires mais permet aussi peut être de recréer du lien dans les familles quand parents et enfants vivent quelque chose de différent sur ce lieu commun.
- Travailler la question de la production alimentaire et de la solidarité alimentaire peut être un bel axe aussi de développement et de mutualisation en sensibilisant les plus jeunes.
- Il faut penser la mutualisation au-delà des associations jeunesse, penser aux associations locales, notamment artistiques pour permettre la rencontre des personnes de différents âges.
- Le CDI est un merveilleux endroit pour venir y lire des histoires. Il s'agit d'inventer une autre manière de "faire ensemble" et d'utiliser au maximum les outils existants. Le collège nouveau type en est un. Les projets doivent répondre aux besoins exprimés par les habitants.
- Les coordonnatrices sont dans les Pôle Jeunesse Territoriaux, au nombre de 5 sur la Gironde. Au sein de ces PJT, les agents du département peuvent être les premiers interlocuteurs des associations et peuvent faire le lien avec les communes.

- ➔ [Retrouvez les grandes lignes de l'atelier en vidéo ICI](#)